

A RENVOYER A LA F.M.B. AU MOINS 2 MOIS AVANT L'EPREUVE



NOM DU CLUB ORGANISATEUR: ENDURO CLUB CHIMAY
ADRESSE DU CLUB: RUE BEAUVUIN
Téléphone: 061.279.779 GSM: 0497.779.808 E-Mail: VINCENT.BIZZARRO@SKYVE.BE

DESIGNATION ET DATE DE L'EPREUVE:

ENDURO DE CHIMAY 25/06/2023

REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le club susmentionné organisera le 25.06..... 2023. un
ENDURO NATIONAL EUROPEEN - INTERNATIONAL (*)
- Art. 2 Cette manifestation sera régie par le Code Sportif International, le Code Sportif National et son annexe enduro et le présent règlement.
- Art. 3. Les Officiels suivants ont été désignés :

DIRECTEUR DE COURSE: F.M.B.

ADJOINTS : F.M.B.

COMMISSAIRE D'ORGANISATION: F.M.B. TEL:

COLLEGE TECHNIQUE: F.M.B.

CHRONOMETRAGE: BIS

RESPONSABLE MEDICAL: ACS LA HULPE

SERVICE MEDICAL:

Communications urgentes le jour de l'épreuve

Nom: BIZZARRO GSM: 0497.779.808 E-mail: VINCENT.BIZZARRO@SKYVE

Art. 4 Le CONTROLE TECHNIQUE aura lieu à l'adresse suivante, à partir de :

Adresse : RUE DU GRAND PRIX DES FRONTIÈRES..... à partir de : 7H30.....

Art. 5 Le PREMIER DEPART aura lieu à 9H..... heures à :

Art. 6 Le type d'épreuve et le nombre de tours réservé à chaque catégorie sera déterminé par le présent Règlement Particulier. La longueur du circuit, le nombre de tours, étapes spéciales, les horaires de passage au contrôle technique et des départs pour chaque catégorie sont déterminés comme suit sur cette épreuve :

Catégories	longueur Circuit	Tours	Temps	Etapas spéciales	Heure de	
					Contrôle Technique	Départ
INTERS	67	4	2H	2	7H30	9H00
ESPOIRS		3			7H45	
NATION.		3			7H45	
JUNIORS		3			7H45	
GENTLEMEN		3			7H45	
EXPERTS		3			7H45	
RANDONNEURS GIRLS - 50 cc - MOTOS ANCIENNES - ELECTRIQUES		2			8H00	
YOUTH 125	-	1				
LOISIRS		1				

La longueur du circuit, le nombre de tours, les temps, les étapes spéciales seront confirmées à l'inscription sur place. Un minimum de deux tours est requis pour toutes les catégories.

Art. 7 Tout conducteur s'écartant du tracé ou empiétant sur les propriétés riveraines sera mis hors course, indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être entamées contre lui pour les dégâts qu'il aurait causés.

Art. 8 Les frais de participation sont fixés à 80 € pour les épreuves comprenant 1 étape spéciale, y compris la location du transpondeur. Le club organisateur peut majorer le prix de l'inscription de 10 € par spéciale supplémentaire. Les transpondeurs sont distribués le samedi de 14h00 à 18h00 et le dimanche matin à partir de 07h30.

Le droit d'engagement pour cette épreuve est de : 90...EUR. Date limite d'inscription : 27/106.....

Les participants doivent s'inscrire avant l'épreuve via le site Web <https://fmbenduro.ris-timing.be/> au plus tard le mercredi minuit paiement compris. Une fois son inscription finalisée (paiement compris) le pilote recevra une confirmation via sa boîte Mail. Il recevra également un QR Code qu'il devra présenter lors du contrôle administratif pour le retrait de son transpondeur, ainsi que lors du contrôle technique. Le pilote présentera ce QR Code via son GSM ou format papier. Le pilote non inscrit au préalable et/ou dont le montant de l'engagement n'est pas payé au club dans les délais mentionnés ci-dessus verra son droit d'engagement majoré de 20 €. (voir article 04/06 du règlement sportif enduro FMB)

Règlement Particulier établi le

Le secrétaire de Course

Le Commissaire d'organisation

Approuvé le Le Directeur de course